

26 janvier 2010

10.114

Motion du groupe socialiste**Financement des formations conduisant à une certification en formation initiale (CFC pour adultes et maturités)**

Alors que la fréquentation des cours de l'école obligatoire, des lycées ou de l'université est gratuite ou soumise à une taxe raisonnable, la participation à des cours conduisant à un certificat fédéral de capacité (CFC) pour les adultes oscille entre la gratuité dans de rares cas particuliers et une dépense de plusieurs milliers de francs par an dans la plupart des cas.

D'autre part, une question écrite posée lors d'une récente session du Grand Conseil a mis en évidence que les modalités financières pour les étudiantes et les étudiants qui répètent la formation conduisant à la maturité professionnelle ne sont pas identiques à celles offertes aux candidates ou candidats à la maturité académique.

De plus, alors qu'une recommandation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) du 20 février 2003 prévoit la gratuité de la première formation du niveau secondaire 2, le canton de Neuchâtel est le seul en Suisse romande à ne pas avoir admis ce principe.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier et de proposer les modifications législatives nécessaires à l'harmonisation des principes financiers entre les filières académique et professionnelle ainsi que la mise en place du principe de la gratuité pour les adultes d'une première formation conduisant à un titre du secondaire 2.

Signataires: J.-P. Baer, M. Debély, L. Zwygart-de Falco, A. Houlmann, M. Giovannini, A. Blaser, J.-C. Berger, L. Renzo, S. Fassbind, C. Fischer, E. Flury, A. Tissot Schulthess, L. Perrin, B. Nussbaumer, M. Guillaume-Gentil, P. Erard, P. Hermann, P.-A. Thiébaud, M. Ebel, V. Jaquet, D. de la Reussille, L. Ducommun et C. Maeder-Milz.